

Des panneaux à perdre les promeneurs :

Cette fois j'utilise le chemin des Bellevesasses qui relie le bas du Fossan (théâtre du Lavoir) à la route de Castellar près de la villa d'Eileen Gray. On y trouve à cet endroit une flèche sur fond bleu indiquant la direction de Menton. A l'autre bout du chemin, une petite place puis un pont.



Un panneau nous interdit le passage : voie privée sans issue mais plus loin, à l'emplacement de la flèche blanche, un autre panneau indique « chemin des Bellevesasses ». Est ce un chemin public ou un chemin privé ?

D'autres surprises nous attendent sur ce chemin. Nettement plus loin une flèche nous indiquera que nous sommes en direction de Castellar. Le chemin est empierré avec des marches en bon état cf la photo de la première page du bulletin. Mais les embuches continuent ...



Je me suis perdu dans un domaine privé comme l'indique les cactus. Et pourtant, pas très loin il y a un permis de construire affiché. Nous sommes donc bien sur le domaine communal !

Il y a une vingtaine d'années l'ASPONA avait déjà posé le problème de l'entretien et de la signalisation des chemins. J'ai reçu beaucoup d'informations sur les chemins depuis que ce dossier a été rouvert. Tel riverain d'un chemin a mis une pancarte danger, le chemin figure sur des cartes mais à l'arrivée c'est un éboulis. Un autre signale qu'un chemin, qu'il fréquentait quotidiennement, n'est presque plus praticable.

L'ASPONA demande l'ouverture d'une table ronde pour faire un état des lieux, un plan de sauvegarde des sentiers.

Pollution de l'air et économies d'énergie

C'est un domaine auquel les adhérents de l'ASPONA sont également très sensibles et leurs questions sont fréquentes.

Mais voilà, à Menton, on fait exception : il est interdit d'implanter sur les toits des capteurs solaires. Ce que M le Maire nous a confirmé.

Pourtant, nombre de toits sont peuplés d'antennes de télévision, de paraboles, de cabines d'ascenseur, de gros tuyaux ... et dès qu'on se promène un peu sur les collines on a le droit à ces toits souvent très laids.

Nous avons présenté à M le Maire deux photos, l'une dans le Borrigo, l'autre depuis la route de super Garavan près du jardin des Colombières : une très belle promenade avec dans le fond St Michel et le vieux Menton.



Des capteurs solaires n'auraient pas été plus laids que ce toit et auraient grandement contribué à la qualité de notre environnement.

Gestion de nos déchets

La gestion des eaux usées est du domaine des communes tandis que la gestion des déchets ménagers et encombrants est de la compétence de la CARF.

Dans les deux cas il faut que les solutions retenues valorisent ces déchets, les recyclent un maximum. Il y a peu d'industries polluantes dans le Mentonnais. Il y a donc peu de métaux lourds et de produits toxiques dans nos déchets, leur traitement en est facilité.

De plus en plus de collectivités redistribuent comme engrais les compostages des boues des stations d'épuration où les déchets verts des collectes des déchets ménagers. C'est par exemple ce qui est prévu pour la future station d'épuration du pays cannois.

Qu'en sera-t-il de la station d'épuration de Menton après sa rénovation ? Il semble que l'eau sera réutilisée dans un périmètre très proche de la station mais que la plupart des espaces verts seront encore arrosés par de l'eau potable traitée par Veolia. Quant à l'avenir des boues qui en sortiront, Monsieur le Maire nous a proposé de prendre contact avec les services techniques compétents.

Pollutions sonores

Nous avons reçu des plaintes concernant le bruit des hélicoptères survolant à basse altitude les vallées. Il s'agit sans doute de promenades pour des passagers des gros bateaux de croisière qui font escale à Monaco. Certains dimanches c'est une ronde continue au dessus des maisons et des terrains.

Le bruit de l'autoroute est une autre nuisance sonore qui perturbe les habitants des vallées. Une pétition a été envoyée l'an dernier à ESCOTA. Il serait possible d'utiliser des matériaux qui absorbent le bruit comme revêtement de la chaussée (ce qui se fait dans certains pays étranger). Le bruit est une nuisance régie par la loi du 31 décembre 1992 qui a été suivie de nombreux décrets d'application.

Monsieur le Maire s'est dit conscient du problème et nous a indiqué qu'un tel revêtement anti-bruit serait utilisé pour le tunnel sous la vieille ville.

Peter

Association CASAGRANDE

Les adhérents de l'association du lotissement Casagrande ont décidé de dissoudre leur association au cours d'une Assemblée Générale et de verser le solde de leur trésorerie à l'ASPONA.

Nous les en remercions et nous accueillons donc parmi nous leurs adhérents. Ils nous ont demandé de les soutenir au cas où des difficultés surviendraient pour leur lotissement.

Par le passé l'ASPONA les a beaucoup aidés pour maintenir un quartier à visage humain, avec des villas de deux étages au plus, le long de la baie de Carnolès.

Départ de Mme Ovaere

Nous signalons à nos adhérents que Madame Nicole Ovaere, qui a été présidente de notre association pendant de nombreuses années, vient de quitter définitivement notre région pour s'installer dans le Cher près de sa famille. Sa présence et son dynamisme nous manqueront. Elle est toujours vice présidente de l'ASPONA

Micheline

Taille d'oliviers

Plusieurs adhérents nous ont signalé des tailles drastiques d'oliviers comme ici à l'Annonciade.



Un plan est à l'étude pour une remise en valeur de l'oliveraie Mentonnaise. Sur cette photo l'olivier est plutôt nu ! Mais on lui a laissé à plus de 3m de haut quelques tire-sèves et dans quelques années, si son développement est suivi, il devrait retrouver une abondante frondaison.

Pollution des plages à Roquebrune

De nouveau les plages de Roquebrune Cap Martin ont été fermées du 27 au 29 janvier pour permettre le nettoyage des bassins et pompes d'eaux usées. Ce qui correspond au rejet en mer d'eaux à pollution concentrée.

Il est urgent que Roquebrune ait une station d'épuration qui fonctionne et nous sommes inquiets du retard qui semble être pris.

D'autre part, dans le dernier bulletin, vous avez pu lire la lettre que l'ASPONA a remise à Monsieur le Commissaire Enquêteur à propos du futur aménagement des plages de Roquebrune Cap Martin.

Malgré de nombreuses oppositions à la mise en place des pontons et autres installations, le Conseil Municipal a validé le projet. Il nous faudra être très vigilant sur sa réalisation.

La prochaine Assemblée générale de l'ASPONA aura lieu aux alentours du 15 juin.

Comme par le passé, l'ASPONA est intervenue dans quelques dossiers pour aider des adhérents sur des permis qui mettaient en cause l'environnement. N'hésitez pas à nous contacter.

L'ASPONA n'a jamais reçu de subvention des Communes ou du Conseil Général. Il y a quelques années une subvention du Conseil Régional a permis de faire la brochure « Menton d'un siècle à l'autre ».

Un bulletin d'adhésion est joint à cet envoi si vous n'avez pas renouvelé votre adhésion en 2009.

Vous trouverez, sur notre site WEB <http://aspona.free.fr> des bulletins d'adhésion pour vos amis.

L'ASPONA vit par le seul montant des adhésions versées par ses adhérents